

Sortie des chèvres : positionnement de la filière laitière caprine

- L'ANICAP est engagée dans une **concertation** avec des associations de protection des animaux d'élevage (CIWF, Welfarm et LFDA)

2017
Début des échanges avec les ONG sur le **pâturage**

2018/2019

Interventions d'**experts** sur le sujet du pâturage, **visites d'exploitations**, **définition d'actions** à mettre en place.

Consensus sur l'accès à l'extérieur des chèvres.



2019

Rédaction d'une **note d'information** à destination des éleveurs et **lancement du projet sur les aires d'exercice**

2020

Finalisation du projet sur les aires d'exercice : **diffusion de brochures.**



Extrait consensus issus de la concertation :

L'accès à l'extérieur, dans le cas de la création de nouveaux bâtiments ou de réaménagements complets de bâtiments existants, même s'il ne peut être rendu obligatoire, doit être préconisé. Le groupe de concertation souhaite une évolution des pratiques vers l'accès à des pâtures de qualité, comme précédemment définies. Lorsque la mise en place et la gestion de telles pâtures s'avèrent impossibles, il est souhaité que les chèvres aient accès à une aire d'exercice extérieure.

- Evolution du **Code Mutuel** : préconiser l'accès à l'extérieur quand cela est possible.